



Saint-Paul-
de-l'Île-aux-Noix



Capitale
nautique



COMMUNIQUÉ POUR UN REGROUPEMENT DE DEUX SERVICES INCENDIE

Les municipalités de Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Saint-Valentin désirent vous informer qu'un comité conjoint est en place afin de procéder à une étude sur la faisabilité d'une régie commune pour le service incendie des quatre municipalités.

Le but est de nous assurer de desservir la population de façon sécuritaire selon le schéma de couverture de risque et de réduire les coûts pour tous les citoyens. Une firme sera engagée pour analyser la meilleure méthode de joindre les deux services incendie tant au niveau financier, technique, ressources humaines et matérielles. Le comité vous tiendra au courant via des communiqués communs tout au long du processus.

Bien à vous,

Le comité d'étude de la Régie des services incendie de Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Saint-Valentin